



| NOMBRE DE MEMBRES | | |
|--------------------------------|-------------|-------------------------------------|
| Afférents au conseil Municipal | En exercice | Qui ont pris part à la délibération |
| 29 | 29 | 27 |
| Date de la convocation | | |
| 06/04/2023 | | |
| Date d'affichage | | |
| 06/04/2023 | | |

Séance du 13 AVRIL 2023

L'an deux mil vingt-trois et le 13 Avril à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de Labenne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Labenne, sous la présidence de M. Jean-Luc DELPUECH, Maire.

Présents : tous les membres à l'exception de COLOMES Olivier, DUBOS Christelle, LE COADIC Bruno, GOYENECHÉ Olivier, ETCHEVERRY Anne, CHAVES Jonathan et TAUZIN Marie-France qui ont donné respectivement pouvoir à CHESSOUX Stéphanie, SALLABERRY Muriel, RONDET Chantal, DELPUECH Jean-Luc, HIRIGOYEN Philippe, BENOIT-DELBAST Jacqueline et MAÏS Jean-Michel.

Absent(s) excusé(s) : LAPENU Marie-Josée, BELLOCQ Aurélien.

Secrétaire de séance : MAÏS Jean-Michel

N°2023-04-13-11/44 – Demande de renouvellement d'agrément auprès de l'agence du Service Civique

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code du Service National et notamment le titre 1^{er} issu de la loi 2010 – 241,
Vu le Décret 2010 – 485 du 12 Mai 2010,
Vu la décision AQ-040-16-00022-00 du 31.10.2016 valant agrément initial sous le n°AQ-040-19-00012-01,
Considérant que la Commune de Labenne s'est engagée il y a plusieurs années dans un processus d'accompagnement des jeunes au travers du dispositif Service Civique par le biais d'un contrat d'engagement,
Considérant que les personnes morales de droit public, lors du renouvellement d'agrément, doivent s'engager à souscrire au Contrat d'Engagement Républicain (C.E.R.) régi par les articles 10-1 et 25-1 de la Loi n°2000-321 du 12 Avril 2000,
Vu le C.E.R. ci-joint,
Vu le projet de recruter deux services civiques pour des missions d'éducation, d'animation et d'apprentissage adapté sur le temps de la pause méridienne,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- SOLLICITE le renouvellement de son agrément auprès de l'Agence du Service Civique,
- APPROUVE et ADHERE au texte du Contrat d'Engagement Républicain.

A Labenne, le 14 Avril 2023
Le Maire,

Jean-Luc DELPUECH



Le Secrétaire de séance,

Jean-Michel MAÏS

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Pau à compter de sa publication ou de son affichage et de sa notification au représentant de l'Etat dans le Département. Outre l'envoi sur papier ou dépôt sur place, le Tribunal administratif de Pau pourra être saisi par requête déposée via le site www.telerecours.fr.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le 18/04/2023
Et publication et/ou notification le 18/04/2023